

ANNEXE 2/2 A LA CIRCULAIRE AUX I.A.

N° 2021-03 du 31 mai 2021

**2°) DESSIN D'ENREGISTREMENT DES OPERATIONS
DE CHANGE DEVISE – DEVISE**

Longueur = 88 caractères

Label du fichier : DUCR 009R.TXT

Référence	Désignation	Longueur en Caractères	Type*	Définitions et Observations
1	Date journée de l'opération	8	N	A indiquer sous forme JJMMAAAA.
2	Code banque contractante	3	N	A indiquer selon le répertoire de la BCT des codes banques.
3	Code enregistrement	1	A	Indiquer 'D'pour confirmer l'enregistrement Devise/Devise.
4	Numéro d'ordre	4	N	Numéro séquentiel de l'opération Devise/Devise dans la journée.
5	Code devise achetée	3	A	A indiquer selon le répertoire de la BCT de codification des devises.
6	Code devise vendue	3	AN	A indiquer selon le répertoire de la BCT de codification des devises.
7	Montant acheté**	15	N	Indiquer le montant en de la devise achetée.
8	Montant vendu**	15	N	Indiquer le montant dans la devise vendue.
9	Cours pratiqué***	14	N	Indiquer le cours de conversion appliqué.
10	Date de valeur	8	N	A indiquer sous forme JJMMAAAA la date de valeur de l'opération.
11	Code banque de contrepartie	3	N	A indiquer selon le répertoire de la BCT des codes banques s'il s'agit d'une banque installée en Tunisie et conformément à l'annexe V à la circulaire 86-02 du 22/1/1986 pour les correspondants étrangers.
12	Adresse Swift	11	AN	A indiquer selon le répertoire des adresses Swift.

* AN = Alphanumérique, N = Numérique, A = Alphabétique

** Cette Zone doit être indiquée avec 3 chiffres après la virgule même si ces derniers sont nuls ou inexistants.

*** Cette Zone doit être indiquée avec 8 chiffres après la virgule même si ces derniers sont nuls ou inexistants.